

Le projet européen de nomenclature socio-économique

Cécile Brousse (INSEE, division Emploi)

A partir du milieu des années 90, alors que l'harmonisation des statistiques sociales s'intensifie, Eurostat et la Commission européenne commandent une série de rapports sur la possibilité d'élaborer une nomenclature socio-économique européenne. Pendant la décennie 1996-2006, chercheurs et statisticiens, français et britanniques pour la plupart, rivalisent de propositions et d'expertises. En 2006, une équipe de sociologues coordonnée par David Rose et Eric Harrison, soumet aux instituts de statistiques un projet baptisé ESeC, très proche de la nomenclature rénovée britannique de 2002 (la National Statistics Socio-economic Classification (NS-SEC)), elle-même largement inspirée d'une variante de la classification Erikson-Goldthorpe-Portocarrero (EGP), communément utilisées dans les travaux de comparaison internationale sur la mobilité et les inégalités sociales. Ce projet de classification, qui est actuellement examiné par Eurostat et les INS, a vocation à figurer dans le tronc commun des enquêtes Ménages communautaires. Sur un plan opérationnel, il se définit par un simple croisement entre la nomenclature internationale des professions (CITP) et un petit nombre de variables complémentaires, distingue 9 groupes sociaux.

- deux groupes d'indépendants : les exploitants agricoles d'un côté, les artisans, commerçants et chefs de petites entreprises de l'autre ;
- cinq groupes de salariés, depuis ceux qui exercent les tâches les plus routinières jusqu'aux plus qualifiés d'entre eux ; un groupe est exclusivement composé de « superviseurs » ;
- deux groupes mixtes composés de salariés qualifiés et de chefs de grandes entreprises.

Si cette classification a de nombreux points communs avec la nomenclature française des PCS, comme le fait de recourir à la profession d'un individu pour le situer dans l'espace social, elle présente quelques différences : le clivage entre indépendants et salariés y est moins marqué, des notions nouvelles (dans le contexte français) sont introduites comme celles de dirigeants « managers » ou de responsable d'équipe (« superviseurs »), les ouvriers et les employés les moins qualifiés sont regroupés dans une même classe.

Contrairement à la nomenclature des PCS élaborée à partir de catégories empruntées aux conventions collectives et au statut de la Fonction publique, ESeC s'appuie sur un cadre théorique et revendiqué comme tel par ses promoteurs. Selon un schéma conceptuel, conçu dans les années 70 et rénové au début des années 90, popularisé sous le nom de schéma de classes de Goldthorpe, la position sociale des salariés dépend de la forme des relations contractuelles qui les lient à leur employeur. Ainsi les membres de la classe supérieure (la « service class ») disposent d'une large autonomie alors que les salariés d'exécution sont dans une relation de subordination stricte vis-à-vis de leur employeur. Plus les tâches sont complexes et donc difficiles à contrôler par les employeurs, plus, elles sont exercées dans le cadre de contrats protecteurs et durables, destinés à renforcer l'implication des employés qui les exercent. A l'inverse, les professions les plus répétitives (« routines occupations ») sont caractérisées par des contrats de courte durée, et leurs membres soumis à une forte précarité.

Pour comprendre la diffusion de cette classification dans le champ académique européen et l'intérêt qu'elle suscite de la part des instituts de statistiques, on s'attardera sur deux moments probablement déterminants

- l'adoption massive au début des années 90 de la nomenclature internationale des professions (CITP 1988) par les pays européens, en particulier ceux issus de l'ancien bloc soviétique
- la rénovation des nomenclatures réalisées au début des années 2000 en France et au Royaume-Uni selon des voies très différentes dans les deux pays: réaffirmation des principes fondateurs côté français, anticipation de la dimension européenne côté britannique.